**REPUBLIQUE FRANCAISE**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté**
**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1997 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture ;

**Arrête** :

**Article 1er**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Titulaires**

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Sébastien Brousse, chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Isabelle Tilly-Becker, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

**Suppléants**

- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Yannick Chêne, adjoint au chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

**B - Représentants des organisations syndicales**

**Titulaires**

*Ingénieurs d'études hors classe*

- Madame Sylvie Perrin (CFDT) ;
- Madame Elisabeth Reperant (FO).

*Ingénieurs d'études de classe normale*

- Madame Sabine Petit (CFDT) ;
- Madame Marie-Pierre Monteil (FSU – CGT).

**Suppléants**

*Ingénieurs d'études hors classe*

- Madame Isabelle Audebert (CFDT) ;
- Monsieur Franck Insignarès (FO).

*Ingénieurs d'études de classe normale*

- Monsieur Guillaume Gillet (CFDT) ;
- Monsieur Pablo Granda (FSU – CGT).

**Article 2**

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 30 OCT. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER